

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 MAI 2021 A 20 HEURES

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf mai, à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LORIOT, Maire.

Présents : 19

Mmes BIZERAY, BOUHOURS, BUROT, HUET, LE BRAS, LOISEAU, MARC, MONTIGNY-FRAPY, PLOT, SALÉ.

Mrs AUGEREAU, BERTOLINO, CATANZARO, CHARBONNIER, FLASQUIN, FRÈRE, LORIOT, PLOT, ROY.

Absents excusés avec pouvoir : 2

Monsieur HAMEL a donné pouvoir à Monsieur FLASQUIN
Monsieur LUDOVIC a donné pouvoir à Monsieur CHARBONNIER

Absents excusés : 2

Madame MARIE, Monsieur CHOLLET.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Madame MONTIGNY-FRAPY a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 07 avril 2021
- Vente parcelle de terre
- Acquisition d'une parcelle de terre
- Tarifs repas pris au restaurant scolaire, garderie, étude
 - * Année scolaire 2021-2022
- Affaires diverses
 - * Compte rendu des commissions
 - * SIVOM de l'Antonnière
 - * Le Mans Métropole
 - * Bureaux des élections
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 avril 2021, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter et de délibérer sur deux sujets supplémentaires lors de cette séance. Il s'agit :

- Travaux de la cour de l'école : signature du contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre du diagnostic.
- Travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux : réception des devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'ajout des sujets suivants,

- Travaux de la cour de l'école : signature du contrat de maîtrise d'œuvre dans le cadre du diagnostic.
- Travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments communaux : réception des devis.

Vente parcelle de terre constructible rue de La Gare

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la société JRP2S (EURL) souhaitant acquérir une parcelle de terre (environ 300 m²) jouxtant celle qu'elle occupe actuellement.

Cette parcelle de terre appartenant à la commune de La Milesse est cadastrée commune de La Milesse section ZW n°75, d'une contenance totale de 50a58ca.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal. Si celui-ci est favorable, Monsieur Le Maire lui demande de voter un prix de vente au m² et propose de vendre cette partie de parcelle au prix de 35 €/m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de vendre environ 300 m² à détacher de la parcelle cadastrée commune de La Milesse, section ZW n°75 au prix de 35 euros du m² net vendeur à la société EURL JRP2S représenté par Monsieur Julien RENARD ou toute autre société ou toute autre personne s'y substituant.

- Décide que tous les frais annexes relatifs à cette vente restent à la charge de l'acquéreur (bornage, clôtures, frais d'acquisition, etc...).

- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour procéder à la vente de ladite parcelle, signer tout document et prendre toute décision s'y rapportant.

- Décide que les actes de vente seront établis par l'Etude Notariale de La Milesse, Maîtres Solenne GAGNEBIEN et Lucie GALLIEN.

Acquisition d'une parcelle de terre Rue de Sillé à La Milesse : stationnement Rue de Sillé

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal le manque de sécurité existant rue et route de Sillé en raison de stationnement de véhicules sur les trottoirs.

Cette rue est mitoyenne entre la commune de La Milesse et la commune d'Aigné.

Monsieur Le Maire a rencontré les services de Le Mans Métropole afin d'étudier un plan de stationnement pour cette rue et celle de la Ruelle du Bourg.

Au regard des difficultés liées aux stationnements de chaque côté de la rue, une réunion sera organisée avec Le Mans Métropole et Aigné, puis les riverains de la rue de Sillé. L'acquisition de la parcelle vise à apporter des solutions en termes de stationnement, mais également embellir l'entrée de la commune.

Dans un second temps, les riverains de la ruelle du bourg pourraient être associés. Pour autant, concernant la ruelle du bourg, LMM n'engagera pas de gros travaux, plutôt du marquage, car la ruelle du bourg relève de la commune de La Milesse.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir une parcelle de terre située sur la commune de La Milesse cadastrée section AB n° 122. Cette acquisition permettrait de créer des places de stationnement et ainsi sécuriser le secteur de la rue de Sillé.

Cette parcelle appartenant aux Consorts POISSON Paulette est à vendre au prix net vendeur de 3 000 € (trois mille euros).

Pour sécuriser ce quartier, une réunion avec les élus d'Aigné et les riverains sera nécessaire.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir la parcelle cadastrée commune de La Milesse section AB n°122 au prix net vendeur de 3 000 € (trois mille euros).

- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire ou toute personne se substituant pour signer tout document et prendre toute décision concernant cette acquisition dont l'acte sera rédigé par l'étude notariale de Fresnay-sur-Sarthe, Maître TERMEAU.

Tarifs repas pris au restaurant scolaire, garderie, étude année scolaire 2021-2022

Madame Anita BUROT, adjointe, donne un compte rendu de la réunion de la commission Vie Scolaire du 19 avril 2021.

Suite à cette réunion, la commission Vie Scolaire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs relatifs à la prise des repas au restaurant scolaire, à la garderie et à l'étude à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Un récapitulatif est donné quant aux différents tarifs appliqués lors des années scolaires précédentes.

Cette proposition d'augmentation est, notamment, dû à l'augmentation des fluides (gaz, électricité, etc..) ; dû aux produits de désinfection des locaux, dû aux heures supplémentaires du personnel communal pour désinfecter les locaux, etc.

Madame Anita BUROT et la Commission Vie Scolaire propose au Conseil Municipal de voter les tarifs suivants au titre de l'année scolaire 2021-2022.

Repas pris au restaurant scolaire :

- Enfants : 4,30€
- Adultes : 5,20€
- Exceptionnels (non planifié) : 5,80€

Tarification 2021/2022 des accueils périscolaires et études

- Par passage et par enfant / matin, soir : 1,50€
- Par passage et par enfant / Etude : 1,50€
- Par enfant / étude + garderie jusqu'à 18h15 : 1,50€
- Le ¼ d'heure supplémentaire à partir de 18h15 :0,80€

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur les propositions de la Commission Vie Scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de voter les tarifs suivants au titre de l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

Repas pris au restaurant scolaire :

- Enfants : 4,30€
- Adultes : 5,20€
- Exceptionnels (non planifié) : 5,80€

Tarification 2021/2022 des accueils périscolaires et études

- Par passage et par enfant / matin, soir : 1,50€
- Par passage et par enfant / Etude : 1,50€
- Par enfant / étude + garderie jusqu'à 18h15 : 1,50€
- Le ¼ d'heure supplémentaire à partir de 18h15 : 0,80€

Monsieur Le Maire a tout pouvoir pour signer tous les documents relatifs à cette décision et est chargé de la faire appliquer.

Travaux cours d'école : devis de missions : Paysage Concept et Avenir 24

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec Messieurs Dany FRÈRE, Olivier BERTOLINO et Madame Fabienne DUTHEIL de Paysage Concept.

Cette réunion a permis aux élus de présenter le pré-programme concernant les travaux de la cour d'école.

Ce programme nécessite la présence d'un architecte.

Madame DUTHEIL propose le cabinet d'architecture AVENIR 24 en tant que co-traitant.

Après être venue visiter la cour d'école en présence des élus et de l'architecte, Madame DUTHEIL propose un montant d'honoraires de 9 575 € HT dans le cadre d'une étude de faisabilité phase 1 et 2.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur cette proposition,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la proposition tarifaire de Madame DUTHEIL de Paysage Concept pour un montant total de 9 575 € HT.

- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer les documents s'y rapportant et de prendre toute décision relative à ce contrat et ces travaux.

Travaux amélioration énergétique des bâtiments communaux. : réception devis

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été sollicités dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux. Suite à la réception de ces devis, il s'avère, que le montant total estimé par le bureau d'étude est moins élevé.

Le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat présentait un plan de financement pour un montant total de travaux de 403 365 € HT.

Le total des devis reçus ce jour représente un montant de 505 949,54 € HT.

Soit une différence de 102 584,54 € HT.

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation des matières premières et de la pénurie de certains matériaux.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que ces devis ont été transmis aux services de la Préfecture comme sollicités.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de ce nouveau montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de ce nouveau montant de travaux qui se dérouleront sur plusieurs années dans les différents sites.
- Demande à Monsieur Le Préfet de la Sarthe de pouvoir bénéficier d'un complément de subventions de l'Etat sur la somme de 102 584,54 € HT.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer et solliciter toutes subventions relatives à ces travaux.

Demande de subvention auprès de la Région des Pays de la Loire dans le cadre du plan de relance : mesure 86 : « Pays de la Loire relance investissement communal »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de La Milesse peut solliciter une subvention auprès de la Région des Pays de La Loire dans le cadre du plan de relance de la Région (mesure 86) pour les travaux de réhabilitation sur les bâtiments communaux.

Le montant total prévisionnel des travaux est de 505 949,54 € HT.

Le taux alloué est de 20% du montant prévisionnel HT des travaux plafonné à 75 000 € maximum.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal afin de solliciter une subvention du Conseil Régional des Pays de La Loire (mesure 86) afin de financer ces travaux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du plan de relance, mesure 86.
- Sollicite cette subvention à hauteur de 20 % du montant total HT prévisionnel des travaux à savoir 505 949,54 €
- Sollicite une dérogation pour pouvoir commencer les travaux avant l'octroi éventuel de cette subvention.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document et prendre toute décision relative à ce dossier.

Commission Vie Associative – Animation – Communication : Anita BUROT

Bulletin municipal :

Monsieur FLASQUIN informe le Conseil Municipal que le prochain bulletin paraîtra en juin, il demande à ses collègues de lui faire des propositions.

RGPD :

Une réunion avec une personne représentant l'ATESART a été organisée le vendredi 28 mai, le site internet a été modifié en conséquence. D'autres documents et formulaires devront être modifiés également.

Conseil Municipal Enfants :

Les comptes-rendus ont été envoyés, la prochaine réunion se déroulera mardi 25 mai prochain avec la présence de Messieurs BERTOLINO et CHARBONNIER.

Bibliothèque :

Madame Maud SALÉ informe le Conseil Municipal que la bibliothèque ouvre selon les horaires habituels.

Sarthe Lecture viendra faire du tri à la bibliothèque, il y a trop de livres. Ce tri nommé désherbage correspondra à environ 150 cartons représentant un stockage important. L'idée aurait été de valoriser ces livres en les vendant. Vu le nombre d'ouvrages à mettre en carton puis à préparer en comptant les livres stockés à l'atelier, la gestion de cette vente est trop importante.

Il est donc privilégié pour cette fois-ci, de donner des livres à la BCD puis à des associations qui les prendraient sur place (EMMAUS, Pain Contre La Faim).

Ensuite, des livres pourraient être vendus directement à la bibliothèque. Celle-ci étant municipale, une régie a été créée à cet effet.

Commission Economie - Informatique : Jean-Luc CATANZARO

Pépinière d'entreprises : l'architecte a présenté un projet, sur celui-ci, les camions ne pouvaient pas circuler.

Zone de la Tremblaie : l'entreprise Daniel Moquet doit commencer ses travaux vers la semaine n°21.

Concernant la fibre, un représentant de l'entreprise AXIONE s'est déplacé pour prendre connaissance du problème de raccordement à la fibre du Centre François Rabelais. Monsieur CATANZARO rappelle que le Centre Social et ses services à la population sont pénalisés par le raccordement à la fibre non réalisé.

Commission Santé, Vie Sociale : Elise LE BRAS

Les rencontres avec les professionnels de santé de la commune et extérieur se poursuivent pour connaître leurs attentes.

Commission Travaux : Dany FRÈRE

▪ Espaces verts :

Square René Chapron, : Il reste peu de fleurs, un broyage suivra.

L'entretien annuel du terrain de foot sera réalisé au mois de juin, le terrain sera interdit à toute activité durant cet entretien. L'entreprise BUISSON interviendra pour le carottage et le sablage du terrain.

Nadège HUET a travaillé sur l'installation de fourches sur le tracteur, suite à la panne du Manitou. Le manitou a été vendu.

▪ Travaux :

Maison 9 rue de Sillé : en attente d'un travail plus approfondi, car les premiers devis reçus ne sont pas satisfaisants.

Panneau lumineux : possibilité de déplacer le lampadaire, de supprimer un panneau directionnel et de récupérer l'électricité à partir du compteur disponible dans la salle Robert Doisneau.

Décapage du mur du tennis et de la pétanque avant de peindre.

Déplacement du mobil home du stade en juin prochain.

Devis en cours pour les poubelles des commerçants en faisant les travaux par les agents communaux. Le cout serait moins important que prévu.

Prévision de travaux pour le carrelage de l'école : deux devis reçus et le moins cher est à 8 000 €. Monsieur Romain. CHARBONNIER fait référence à une entreprise, dont les tarifs sont a priori moins couteux.

➤ Pouvoir est donné à Monsieur le Maire de signer le devis le mieux disant

SIVOM de l'Antonnière : Céline MONTIGNY-FRAPY

Les activités sportives ont repris ce jour, 19 mai 2021, les associations ont réintégré les structures du SIVOM (dojo, courts de tennis, salle multisports...).

Une réflexion est en cours pour organisation d'un partage des courts de tennis entre un accès privé pour l'association et un accès public pour les habitants de l'Antonnière.

Une exposition sur le résultat des travaux et réflexion dans la continuité des semaines d'éducation contre les discriminations.

Des bâches seront exposées dans chacune des communes et la crèche Na ! (La Chapelle Saint Aubin) :

- Du 10 au 24 juin à St Saturnin
- Du 24 juin au 8 juillet à Aigné
- Du 8 juillet au 22 juillet à La Milesse
- Du 22 juillet au 30 juillet à la crèche Na !

La PMI et la Maison de La Maison de La Petite Enfance ont rouvert normalement.

MARPA : l'activité est normale.

Le Mans Métropole :

Intégration de Fatines : La Communauté de Communes dans laquelle est intégrée Fatines a refusé le départ de Fatines vers Le Mans Métropole.

Monsieur Le Maire espère que le dossier de la station d'épuration et de l'assainissement va pouvoir avancer sans délais. Les permis d'aménager ne peuvent toujours pas être délivrés.

Bureaux des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021

Un point sur la composition des bureaux de vote a été fait suite aux réponses des conseillers municipaux et de volontaires. Il reste des places à certains horaires, le conseil municipal sera peut-être à nouveau sollicité pour combler ces plages horaires. En lien avec le référent famille du Centre Social, publicité a été faite auprès des jeunes de 18 ans et plus pour tenir les bureaux de vote.

En raison de la crise sanitaire, un circuit sera prédéterminé avec une entrée et une sortie distincte.

AFFAIRES DIVERSES

*** Organisation journée citoyenne**

Monsieur Le Maire propose d'organiser une journée citoyenne le 19 juin prochain. A la demande du Conseil Municipal, cette journée pourrait être organisée le samedi 3 juillet 2021 à 8h30. Cette journée se déroulerait sur la matinée, ceci reste à confirmer. Cette journée citoyenne porterait essentiellement sur le nettoyage des chemins piétonniers.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 23 juin à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur Le Maire clos la séance à 23h15.